



Société Civile Professionnelle
Thomas LESNE
Rémi MAUDENS
Huissiers de Justice Associés
3 Rue Jean Mermoz
CS 10236
78002 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 50 01 58

www.huissier-lesne-maudens.fr

etude@huissier-lesne-maudens.fr

CDC Versailles
FR65 4003 1000 0100 0031
8789 J78
BIC: CDCGFRPPXXX

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION



**ETUDE COMPETENTE
sur les départements**

78 – 92 – 95 – 28

Référence Etude :
99 21 12 1317 / 0001 / MEL
Page 1 sur 4

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE SEIZE DECEMBRE à 18 HEURES 00

A LA DEMANDE DE :

COMMUNE DE LA VERRIERE, Commune et commune nouvelle, Administration publique générale, inscrite au répertoire SIREN sous le numéro 217 806 447, ayant pour adresse 1 avenue des Noes à LA VERRIERE (78320), représentée par son Maire en exercice **Monsieur Nicolas DAINVILLE**, dûment habilité à agir en vertu d'une délibération du Conseil municipal, et parlant par **Madame Anne CLERTÉ-DURAND, Chargée de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme**

Partie requérante qui nous expose,

Que

- Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, il doit être composé un conseil citoyen, d'une part d'habitants tirés au sort d'une part et de représentants des associations et acteurs locaux, également tirés au sort.

- Que ledi tirage au sort permettant de déterminer la composition dudit conseil citoyen va se tenir ce jour en commission travaux, aménagements et urbanisme.

- Qu'elle me requiert aux fins d'y procéder et de consigner le déroulé des opérations dans un procès-verbal de constat d'Huissier de justice.

Déférant à cette réquisition

Je, Maître LESNÉ Thomas, Huissier de Justice associé au sein de la Société civile professionnelle Thomas LESNÉ et Rémi MAUDENS, Huissiers de justice associés à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue Jean Mermoz, soussigné,

Me suis transporté, ce jour 1 avenue des Noes à LA VERRIERE (78320), dans les locaux de la Mairie, où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

Sont présents :

- Madame CLERTÉ-DURAND Anne, Chargée de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
- Madame GUIGNARD Sandrine, Directrice des services techniques
- Madame GEORGE Véronique, Directrice générale des services
- Madame RAOUL Nathalie, Conseillère municipale
- Monsieur MOUSSA Fouzi, Adjoint au Maire
- Monsieur GERBOUIN Pierre, Conseiller municipal
- Monsieur BLÉE Jean-Yves, Conseiller municipal
- Monsieur RAOUL Ludovic, Adjoint au Maire

Il a été décliné à l'ensemble de ces personnes mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma mission.

La séance s'ouvre, Monsieur Pierre GERBOUIN prend la parole et émet un dire dont copie sur format papier m'est transmise, que j'annexe au présent procès-verbal.

Il m'est ensuite demander de procéder au tirage au sort.

Collège « habitants » :

Une liste de 33 noms m'est fournie :

- Karim MAAMRI
- Nadège CRETTE
- Mohamed MESSOUS
- Mohamed DEBLAOU
- Kada MESSOUS
- Jamila ALI
- Kadija ALI
- Azdine BOUAMARA
- Seydou BA
- Céline VALET
- Hamid ALI
- Malik MEDJOUJ
- Abdesselem AOURAGH
- Houcine MESSOUS
- Ahmed OUASTI
- Anissa ALI
- Guélé DIAGNE
- Emilienne BAILLY
- Adil OUALA
- Koudjedj CAMARA-DIALLO
- Stéphane HAMZA
- Nordine AMZAL
- Omar BARBOUCHA
- Djaffar KECIR
- Farid ZORELLI
- Yahya HANDICHI
- Siham FAID
- Aminata DIALLO
- Ali AGOUIRAR
- Mohand SAHEB
- Abdelah STAILI
- Ali TAZARART
- Gueya DIALLO

33 bulletins correspondant me sont fournis, je constate que ces bulletins correspondent aux noms et prénoms présents sur la liste ci-dessus à raison d'un prénom et d'un nom par bulletin.

Je plie les 33 bulletins par 2 fois afin que rien ne soit lisible de l'extérieur.

Je place les 33 bulletins pliés dans une boîte en bois opaque dont je me suis assuré au préalable qu'elle était parfaitement vide.

Je ferme ladite boîte et la remue durant plusieurs secondes.

Je procède ensuite à l'ouverture de ladite boîte, puis, sans regarder son contenu, tire au sort un premier bulletin, annonce le prénom et le nom inscrit et le dispose de façon visible sur la table, je procède ainsi pour l'ensemble des 20 bulletins tirés au sort.

Le résultat est le suivant, dans cet ordre :

- 1 Abdesselem AOURAGH
- 2 Djaffar KECIR
- 3 Ali TAZARART
- 4 Gueya DIALLO
- 5 Hamid ALI
- 6 Jamila ALI
- 7 Karim MAAMRI
- 8 Aminata DIALLO
- 9 Malik MEDJOUJ
- 10 Abdelah STAILI

- 11 Guélé DIAGNE
- 12 Kada MESSOUS
- 13 Emilienne BAILLY
- 14 Farid ZORELLI
- 15 Nordine AMZAL
- 16 Kadija ALI
- 17 Nadège CRETTE
- 18 Koudjedj CAMARA-DIALLO
- 19 Mohand SAHEB
- 20 Omar BARBOUCHA

Je procède ensuite au comptage des bulletins restants dans la boîte, ces derniers sont au nombre de 13.

Je procède à leur ouverture et constate qu'ils correspondent bien aux noms et prénoms figurants sur la liste de départ et non tirés au sort. Les noms tirés au sort et ces noms restant constituent exactement la liste de départ.

Collège « Associations/Commerçants » :

Une liste de 20 noms m'est fournie :

- Ali MOUSSA
- Abdenbi KENBA
- Frédéric DERCOURT
- Ayad BOUCHICAR
- Yassine BENRABIA
- Houria DAHMANI
- Nadia KHAN
- Céline CARPENTIER-MAXANT
- Hamza MOUSSA
- Leïla MOUSSA
- Akim BOUAMARA
- M'Hammed ABERKANE
- Gérard-Claude MORFIN
- Mouloud LARBI
- Samir BOUYADDI
- Philippe HELAINE
- Billel RAHMANI
- Cécile CRUZ
- Yasmina BENRABIA
- Jean MAURASSE

20 bulletins correspondant me sont fournis, je constate que ces bulletins correspondent aux noms et prénoms présents sur la liste ci-dessus à raison d'un prénom et d'un nom par bulletin.

Je plie les 20 bulletins par 2 fois afin que rien ne soit lisible de l'extérieur.

Je place les 20 bulletins pliés dans une boîte en bois opaque dont je me suis assuré au préalable qu'elle était parfaitement vide.

Je ferme ladite boîte et la remue durant plusieurs secondes.

Je procède ensuite à l'ouverture de ladite boîte, puis, sans regarder son contenu, tire au sort un premier bulletin, annonce le prénom et le nom inscrit et le dispose de façon visible sur la table, je procède ainsi pour l'ensemble des 20 bulletins tirés au sort.

Le résultat est le suivant, dans cet ordre :

- 1 Houria DAHMANI
- 2 Ali MOUSSA
- 3 Jean MAURASSE
- 4 Billel RAHMANI
- 5 Nadia KHAN

- 6 Gérard-Claude MORFIN
- 7 Yassine BENRABIA
- 8 Cécile CRUZ
- 9 Leïla MOUSSA
- 10 Mouloud LARBI
- 11 Yasmina BENRABIA
- 12 Frédéric DERCOURT
- 13 Hamza MOUSSA
- 14 Ayad BOUCHICAR
- 15 Akim BOUAMARA
- 16 M'Hammed ABERKANE
- 17 Céline CARPENTIER-MAXANT
- 18 Samir BOUYADDI
- 19 Philippe HELAINE
- 20 Abdenbi KENBA

Telles sont mes constatations.

ANNEXES :

- Dire de Monsieur GERBOUIN
- Modification de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021
- Appel à candidature pour le Conseil citoyen
- Listing des candidats au Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang – Collège habitants
- Listing des candidats au Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang – Collège Associations/commerçants

Et de tout ce que de dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître LESNÉ Thomas

A handwritten signature in black ink is written over a red circular professional stamp. The stamp contains the text 'S. T. LESNÉ et R. MAUDE' around the top edge, 'MAÎTRES JUSTICES ASSOCIÉS' around the bottom edge, and a central emblem featuring a scale of justice and a star.

De : Pierre GERBOUIN, Conseiller municipal, membre de la commission travaux, aménagement et urbanisme

A : Monsieur le maire de La Verrière

La Verrière, le 16 décembre 20121,

Dans la convocation à la réunion d'aujourd'hui, ne figure pas de point concernant le rôle et le fonctionnement de la commission ce que je regrette puisque me basant sur le règlement du conseil municipal j'ai dénoncé le non-respect de ce dernier la concernant en préparation du dernier conseil.

Le point à l'ordre du jour d'aujourd'hui concerne la désignation du Conseil citoyen du QPV du Bois de l'Etang conformément à la délibération du dernier conseil municipal. Lors de ce conseil j'ai voté contre cette résolution sans pouvoir m'en expliquer faute de temps réservé au débat ni le faire en amont en commission puisque cette résolution ne figurait pas à l'ordre de celle-ci. Je le fais ici et demande à ce que cela figure dans le rapport de la réunion d'aujourd'hui, rapport que prévoit le règlement du conseil, de même que le reste de mon intervention. A cette fin, je remets mon texte à la personne qui préside la commission.

L'article 2 de la délibération prévoit, je cite, une « désignation complémentaire par tirage au sort sur les listes électorales (...) en respectant autant que possible la règle de la parité homme/femme ». Je me suis opposé à cette décision et continue de le faire parce que le recours aux listes électorales exclu les mineurs, les non-inscrits et les ressortissants non-communautaires alors que les conseils citoyens doivent les intégrer et que c'est pourquoi la circulaire n° Cabinet/C102/2017/41 du 2 février, mentionnée dans le préambule de la délibération du dernier conseil municipal concernant le conseil citoyen du QPV du Bois de l'Etang, dit textuellement ; « Aucune liste existante ne permet à elle seule de répondre à (la) finalité (d'inclure tous les habitants) » en prenant pour exemple les listes électorales qui « (...) ne retiennent pas les non-inscrits et les ressortissants non communautaires ». Je m'y oppose aussi parce la règle de la parité n'est pas facultative, comme le laisse penser l'expression « autant que possible » de la délibération, mais bien une obligation comme le précise la loi n°2014-173 du 21 février 2014, aussi citée en préambule de la délibération du dernier conseil, à l'art. 7 : « Le conseil citoyen est composé (...) d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (...) ».

Depuis un appel à candidature a été lancé qui figure sur le site de la ville. Je tiens à dénoncer ici le fait qu'il n'est pas conforme à la délibération du dernier conseil. La délibération qui a été votée est intitulée : « Création du conseil citoyen du quartier du bois de l'Etang » or l'appel à candidature s'adresse aux habitants « (...) du quartier prioritaire de la ville du Bois de l'Etang et d'Orly Parc 1 et 2 ». Il fait référence au quartier en politique de la ville or le seul quartier qui soit en politique de la ville est celui du Bois de l'Etang portant le code QP 078008 selon la liste figurant sur le site de l'Agence Nationale de la Cohésion et des territoires ou selon celle figurant dans le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 figurant au journal officiel du 16 septembre 2015. Il n'y a pas de raison donc d'inclure Orly Parc s'il s'agit du quartier en politique de la ville et encore moins si on se réfère à la délibération votée par le conseil. Et si c'était le cas il faudrait modifier la délibération et inclure le quartier du village pour éviter toute discrimination territoriale sur la ville.

L'appel à candidature précise aussi que les volontaires doivent avoir plus de 18 ans ce que la délibération du conseil ne dit pas et ce qui va à l'encontre des textes concernant la conformation des conseils citoyens qui précisent que tous les habitants y compris les jeunes doivent en faire partie. La circulaire citée plus haut dit d'ailleurs à ce sujet : « il n'existe pas d'âge minimum requis pour être

membre d'un conseil citoyen », la participation des jeunes doit être encouragée y compris des mineurs (...) sous réserve d'avoir une autorisation de leurs parents.

Je termine en ajoutant que je considère que la commission n'est pas l'instance où la désignation du conseil citoyen doit avoir lieu. En effet, celle-ci n'est pas ouverte au public et par ailleurs cela ne fait pas partie de ses attributions.

Cordialement

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' followed by a long horizontal stroke extending to the right.

2021-109

Objet : Création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang – Modification de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021

Secteur : Direction des Services Techniques

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 21 février 2014 créant notamment les conseils citoyens,

Vu la loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté en date du 27 janvier 2017,

Vu la circulaire n° CABINET/C102/2017/41 en date du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens,

Vu le règlement général de l'ANRU et notamment son article 1^{er} sur la concertation avec les habitants,

Considérant que la Ville de La Verrière est inscrite dans le dispositif du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU),

Considérant que pour mener la concertation et la co-construction du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Etang, il convient de créer un Conseil citoyen,

Considérant les modalités de désignation des membres du Conseil citoyen édictées par la réglementation applicable,

Considérant les difficultés rencontrées pour susciter des candidatures pour la constitution du Conseil citoyen parmi les habitants du quartier,

Considérant que le bailleur SEQENS n'a pas souhaité transmettre à la Ville les listes des locataires de la résidence du Bois de l'Etang afin de procéder au tirage au sort complémentaire tel qu'il était prévu dans la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021,

Considérant qu'il convient donc de modifier les modalités de constitution du Conseil citoyen,

Considérant la modification de délibération 2021-069 en date du 9 juin 2021 portant notamment sur la prolongation de la concertation au 18 février 202.

Après en avoir délibéré :

Article 1^{er} :

Décide d'ouvrir de nouveau les inscriptions jusqu'au 12 décembre 2021 pour compléter la liste des candidats de chaque collège

Article 2 :

Décide que l'article 3 de la délibération du Conseil municipal n°2021-052 en date du 24 mars 2021 est modifié et rédigé comme suit :

- Désignation des membres du collège habitants sur la base du volontariat

Désignation complémentaire par tirage au sort sur les listes électorales du bureau de vote n°3 en respectant autant que possible la règle de la parité homme/femme telle qu'elle est énoncée dans

Arrondissement de
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2021-109**

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt et un, le 01 décembre 2021

**DATE DE
CONVOCAION**
25 novembre 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
25 novembre 2021

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames LOPES, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs MOUSSA et RAOUL Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, GORBENA, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL
et SELBONNE

Messieurs DIALLO, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING
Conseillers Municipaux délégués

Madame DUTU

Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Absents excusés : 3

Madame HOCDE

Messieurs BOURGOIN et OUERDANI

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Absents excusés et représentés : 4

Messieurs MARE, MEY et VILLOING

Madame BASELTO

Pouvoirs : 4

Madame BASELTO donne pouvoir à Madame DUTU

Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN

Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE

Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur MOUSSA

**Création du Conseil
citoyen du quartier du
Bois de l'Etang –
Modification de la
délibération n°2021-052
en date du 24 mars 2021**

Secrétaire de séance : Monsieur IBRAHIM

La séance étant ouverte à 19H00

2021-109

- l'article 2 inchangé de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021 en cas de nécessité de compléter la liste des candidats pour le cas où le nombre de volontaires serait inférieur à 20
- Désignation par tirage au sort parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20

Article 3 :

Décide que l'article 4 de la délibération du Conseil municipal n°2021-052 en date du 24 mars 2021 est modifié et rédigé comme suit :

La désignation des membres du collège « associations et acteurs locaux » se déroulera de la façon suivante :

- Désignation des membres sur la base du volontariat
- Désignation complémentaire par tirage au sort public parmi les associations de la Ville et les intervenants professionnels sur le quartier pour le cas où le nombre de volontaires serait inférieur à 20
- Désignation par tirage au sort parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20.

Article 4 :

Précise que, en cas d'épuisement de la liste de suppléants, ladite liste permettant de pourvoir au remplacement des membres du Conseil citoyen en cas de démission ou de refus de siéger au Conseil, il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Article 5 :

La finalisation des différents collèges et notamment la désignation des membres et tirages au sort éventuels se déroulera la semaine du 13 au 17 décembre 2021 lors d'une réunion exceptionnelle de la commission Travaux, Aménagement et Urbanisme,

Article 6 :

Dit que les autres articles de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021 sont inchangés.

Article 7 :

Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la majorité de 22 pour et 4 contre (Mesdames BASELTO, DUTU, Messieurs GERBOUIN et MARE)

Publication :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 01 décembre 2021

Le Maire

Nicolas DAINVILLE





APPEL A CANDIDATURE POUR LE CONSEIL CITOYEN

PROJET DE RENOVATION ANRU DU BOIS DE L'ETANG

Le Conseil municipal a acté l'accompagnement de la mise en place d'un Conseil citoyen sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) élargi du Bois de l'étang/Orly parc. Cette instance indépendante doit permettre la participation des habitants à l'élaboration des projets concernant le QPV et en particulier du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Etang. Le Conseil citoyen est un organe de démocratie locale et participative. Il permet aux habitants d'être représentés au sein de certaines instances de pilotage des projets et de proposer des actions.

Le conseil citoyen est composé de 2 collèges : un collège « habitants » et un collège de « représentants des associations et acteurs locaux intervenants dans le quartier ». Il comprend à la fois des personnes volontaires mais aussi des habitants tirés au sort. Ces derniers ont la faculté d'accepter ou non d'y siéger par un l'envoi d'un courrier.

Pour candidater vous devez :

- Avoir 18 ans et plus
- Être habitant du Quartier Prioritaire de la Ville de La Verrière : Bois de l'Etang et Orly Parc 1 et 2
- A défaut, intervenir dans le quartier au titre d'une activité professionnelle ou associative

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 12 décembre 2021**.

Une fois désignés, les membres devront identifier leurs titulaires et leurs suppléants. Cette identification fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Pour vous inscrire, il vous suffit de remettre le coupon-réponse rempli ci-dessous dans l'urne mise à disposition dans le hall d'accueil de l'Hôtel de ville ou dans l'urne mise à disposition dans la Maison du projet (centre socioculturel Jacques Miquel), ou encore de l'envoyer par courriel à concertation.be@mairie-laverriere.fr

Tous les champs doivent être remplis. A défaut, la Mairie se réserve le droit de ne pas retenir la candidature.

Souhaite faire partie du Conseil citoyen du QPV Bois de l'Etang en tant que :

Résident du quartier Commerçant Associatif

Nom :

Prénom :

Adresse de domicile OU adresse du lieu de l'activité professionnelle/associative :

Email :

Numéro de téléphone :

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de La Verrière. En vertu de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : direction générale des services de la Mairie de La Verrière. Elles sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : Léa Martin, déléguée à la protection des données : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne 01.39.49.62.39. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Listing des candidatures au Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang - Collège habitants

Civilité	Prénom	Nom	Adresse	Téléphone	Mail
Monsieur	Karim	MAAMRI	13 résidence du Bois de l'Etang	07 67 70 67 73	
Monsieur	Hamid	ALI	18 résidence du Bois de l'Etang	06 85 99 19 83	
Madame	Nadège	CRETÉ	17 résidence du Bois de l'Etang	06 25 59 37 61	
Monsieur	Malik	MEDJOUJ	14 résidence du Bois de l'Etang	06 68 95 65 07	
Monsieur	Mohamed	MESSOUS	17 résidence du Bois de l'Etang	06 41 70 55 34	
Monsieur	Abdesselem	AOURAGH	17 résidence du Bois de l'Etang	07 81 34 24 03	
Monsieur	Mohamed	DEBLAOU	18 résidence du Bois de l'Etang	06 12 49 68 70	
Monsieur	Houcine	MESSOUS	21 résidence du Bois de l'Etang	07 53 19 50 06	
Monsieur	Kada	MESSOUS	18 résidence du Bois de l'Etang	06 37 02 29 30	
Monsieur	Ahmed	OUSTI	14 résidence du Bois de l'Etang	06 51 80 14 63	
Madame	Jamila	ALI	5 résidence du Bois de l'Etang	06 09 48 59 01	DJEMS78@hotmail.fr
Madame	Anissa	ALI	5 résidence du Bois de l'Etang	06 09 48 59 01	DJEMS78@hotmail.fr
Madame	Kadija	ALI	15 résidence du Bois de l'Etang	06 99 32 89 58	alikadija@yahoo.fr
Madame	Guélé	DIAGNE	6 résidence du Bois de l'Etang		guele.diagne@wanadoo.fr
Monsieur	Azdine	BOUAMARA	7 résidence du Bois de l'Etang	07 81 40 94 08	azdine13@gmail.com
Madame	Emilienne	BAILLY	7 résidence du Bois de l'Etang	06 24 17 38 78	emi.coulibal@gmail.com
Monsieur	Seydou	BA	14 résidence du Bois de l'Etang	07 69 96 91 12	ndiayesaidou@gmail.com
Monsieur	Adil	OUALA	2 résidence du Bois de l'Etang	06 68 82 05 83	ilyanou78@gmail.com
Madame	Céline	VALET	2 résidence du Bois de l'Etang	06 68 82 05 83	celinevalet78@gmail.com
Madame	Koudjedji	CAMARA-DIALLO	5 résidence du Bois de l'Etang	06 14 96 23 86	
Monsieur	Stéphane	HAMZA	4 résidence du Bois de l'Etang	07 60 14 02 41	ibatfenetre@gmail.com
Madame	Aminata	DIALLO	15 résidence du Bois de l'Etang	07 82 39 85 70	a.diallo969@laposte.net
Monsieur	Nordine	AMZAL	2 avenue des Noës	07 73 46 00 26	
Monsieur	Ali	AGOUJIRAR	8 résidence du Bois de l'Etang	06 19 38 40 35	
Monsieur	Omar	BARBOUCHA	8 résidence du Bois de l'Etang	06 46 53 11 04	
Monsieur	Mohand	SAHEB	22 résidence du Bois de l'Etang	06 17 45 85 09	GOULI78320@gmail.com
Monsieur	Djaffar	KECIR	8 résidence du Bois de l'Etang	06 52 82 70 45	
Monsieur	Abdelah	STAILI	18 résidence du Bois de l'Etang	06 22 59 89 56	
Monsieur	Farid	ZORELLI	13 résidence du Bois de l'Etang	06 16 19 89 29	farid.zorelli@hotmail.fr
Monsieur	Ali	TAZARART	12 résidence du Bois de l'Etang	06 50 71 78 58	
Monsieur	Yahya	HANDICHI			yahya.handichi@hotmail.fr

Madame
Madame

Gueya
Siham

DIALLO
FAID

8 résidence du Bois de l'Etang
4 rue marcel rivière

06 13 65 09 00
06 61 30 33 47

sisi78320@hotmail.com

Listing des candidatures au Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang - Collège Associations/Commerçants/

Civilité	Prénom	Nom	Adresse	Téléphone	Mail	
Monsieur	Ali	MOUSSA	14 rue du Petit Pont	06 71 60 85 63		Association
Monsieur	Akim	BOUAMARA	7 résidence du Bois de l'Etang	06 37 92 38 12	ahim.bouamara@yahoo.fr	Association
Monsieur	Abdenbi	KENBA	8 résidence du Bois de l'Etang	06 65 02 76 05	abdenbi.kenba@gmail.com	Association
Monsieur	M'Hammed	ABERKANE	3 résidence du Bois de l'Etang	06 01 31 38 24		Association
Monsieur	Frédéric	DERCOURT	1 résidence du Bois de l'Etang	07 70 28 78 30		Commerçant
Monsieur	Gérard-Claude	MORFIN		01 34 61 14 37	ac@associationcitoyenne.fr	Association
Monsieur	Ayad	BOUCHICAR	10 av Paul Doumer 92500 RUEIL	06 18 61 22 16	bouchicar@gmail.com	Association Running
Monsieur	Mouloud	LARBI	13 résidence du Bois de l'Etang	06 62 90 65 72		Asso
Monsieur	Yassine	BENRABIA	18 résidence du Bois de l'Etang	06 23 75 09 46		Commerce
Monsieur	Samir	BOUYADDI	13 résidence du Bois de l'Etang	06 65 50 86 97	lesenfantsdabordlaverriere@gmail.com	Asso
Madame	Houria	DAHMANI	41 rue des Champs	06 64 44 61 12	l.com	Asso Les enfants d'abord
Madame	Cécile	CRUZ			lesenfantsdabordlaverriere@gmail.com	
Monsieur	Philippe	HELAINÉ	2 allée des Chênes	06 09 88 71 73	coproljdlv@gmail.com	Asso Les enfants d'abord
Madame	Nadia	KHAN	2 allée des Chênes	06 09 88 71 73	coproljdlv@gmail.com	Conseil syndical
Monsieur	Billel	RAHMANI CARPENTIER-	2 résidence du Bois de l'Etang		sibaway78320@gmail.com	Conseil syndical
Madame	Céline	MAXANT	Ecole élémentaire du BE	01 30 16 51 90	0780737c@ac-versailles.fr	Association
Monsieur	Hamza	MOUSSA	25 rue de la Mare	06 21 16 89 88		Directrice école
Madame	Yasmina	BENRABIA	2 rue Victor Schoelcher	06 62 55 95 34		Club de boxe
Madame	Leïla	MOUSSA	25 rue de la Mare	06 62 36 66 40		Burger'sbar
Monsieur	Jean	MAURASSE	7 rue Marcel Rivière	07 70 52 72 07	jean-maurasse@outlook.fr	Club de boxe
						IFEP
Monsieur	Issam	KANZARI	8 résidence du Bois de l'Etang	07 81 67 57 56	issam1406@hotmail.fr	Association

